

# COMPTE-RENDU

## de la séance du Conseil Municipal

### du Mardi 03 septembre 2019 à 18 h 15

L'an deux mille dix neuf et le trois du mois de septembre, à dix huit heures quinze minutes, le Conseil Municipal de la commune de La Bastide de Sérou, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain METGE, Maire de la commune.

**PRESENTS** : Guy Artigues, Denis Cambus, Fabien Carrère, Alain Metge, Yves Micas, Didier Piquemal, Annie Rouquette, Chantal Thibout et Danièle Vigneaux

**EXCUSÉS** : Jean-Paul Foncel, Huguette Déjean, Jocelyne Dupuy, Gilbert De Sacramento, Romain Nunez

**ABSENT** : Paul Rogalle

**PROCURATIONS** : Gilbert De Sacramento à Guy Artigues et Romain Nunez à Denis Cambus

Conformément à l'article L 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique

---

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Danièle Vigneaux** est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

#### ➤ APPROBATION

Monsieur le Maire appelle les membres du conseil municipal à se prononcer sur le compte-rendu de la séance du mardi 09 juillet 2019 à 19 h 30. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

#### ➤ DELIBERATIONS

N° 2019-60 : S.I.V.E. Création et adhésion

*11 voix Pour - 0 Contre - 0 Abstention*

Le Conseil Municipal approuve la création et l'adhésion au « SIVE du Séronais ».

N° 2019-61 : S.I.V.E. validation des statuts du « SIVE du Séronais »

*11 voix Pour - 0 Contre - 0 Abstention*

Le Conseil Municipal valide les statuts.

N° 2019-62 : S.I.V.E. désignation des délégués

*11 voix Pour - 0 Contre - 0 Abstention*

Le Conseil Municipal désigne : Fabien Carrère (titulaire) et Yves Micas (suppléant)

N° 2019-63 : Acquisition mini-pelle avec le Département Ariège

*11 voix Pour - 0 Contre - 0 Abstention*

Le Conseil Municipal accepte de faire l'acquisition avec le Département.

N° 2019-64 : Convention de partenariat avec l'éco-golf (mutualisation matériel)

*11 voix Pour - 0 Contre - 0 Abstention*

Le Conseil Municipal accepte de conventionner en précisant qu'en cas d'urgence, la priorité sera donnée au partenaire concerné

N° 2019-65 : Voirie sous-mandat avec la Com Com Couserans Pyrénées

*11 voix Pour - 0 Contre - 0 Abstention*

Le Conseil Municipal accepte que la Communauté de Communes Couserans Pyrénées lance un appel d'offre pour la voirie sous mandat.

N° 2019-66 : Validation contrat aménagement « bourg centre »

*11 voix Pour - 0 Contre - 0 Abstention*

Le Conseil Municipal valide le contrat.

N° 2019-67 : Subvention et intervention AADA (Association Ariégeoise de Défense Animale) pour capture et stérilisation chats errants par clinique vétérinaire (65 € femelles et 35 € mâles).

*11 voix Pour - 0 Contre - 0 Abstention*

Le Conseil Municipal accepte l'intervention de l'association, aidée par les bénévoles et la commune et le versement d'une subvention de 400 € maximum. Crédits disponibles sur le BP 2019 : 300 €

N° 2019-68 : Demande de subvention grille sécurisation chapelle : coût 8 094,05 €ht

*11 voix Pour - 0 Contre - 0 Abstention*

Le Conseil Municipal accepte de sécuriser la chapelle et déposer les demandes de subventions auprès de l'Etat (40 %), la Région (20%) et le Département (20%)

#### ➤ DIVERS

- Ad'AP : Agenda d'Accessibilité Programmé :
  - faire courrier à la DDT engageant la commune sur la mise aux normes en précisant l'échéancier, fournir les attestations d'accessibilités
  - Contacter un architecte pour les autorisations de travaux
- Point dossier aménagement de la traverse : réunion prochainement avec le Conseil Départemental 09 et le bureau d'étude
- Point sur la rentrée scolaire : 101 élèves à La Bastide et 24 à Cadarcet
- Questions diverses
  - SPAR : Le tribunal doit désigner un huissier pour la liquidation
  - Retours positifs du marché nocturne et de la foire expo

**La séance est levée à 20 h 15.**

Le Maire,  
Alain METGE

